

## CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

### DELIBERATION n° 2022/11/25-06-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 25 novembre 2022, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

**Vu** le Code de l'éducation,

**Vu** les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

**Vu** la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur

**Considérant** que les éléments constitutifs de l'enveloppe de moyens destinée à la recherche sont les suivants :

- Répartition des dotations aux unités et aux fédérations ;
- Bonus performance (attribué sur critères aux unités) ;
- Collège doctoral ;
- Dotations à d'autres structures (IC Star, IHU, MdR) ;
- Diffusion de la culture scientifique et patrimoine scientifique ;
- Fonds d'Investissement Recherche : accueil chercheurs invités, Colloques, Plateformes ;
- Fonds d'Investissement Recherche : accueil chercheurs invités, Colloques, Plateformes ;
- Opérations de valorisation ;
- LPR - Moyens aux laboratoires ;
- LPR - Dotation au démarrage ;
- Contrats doctoraux.

### DECIDE :

#### **OBJET : Budget 2023 - Enveloppe de moyens destinée à la Recherche**

Le Conseil d'administration approuve la répartition de l'enveloppe de moyens destinée à la recherche d'un montant global de 31 710 K€.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents : 18

Présents et représentés : 29

Fait à Marseille le 25 novembre 2022,

**Eric BERTON,**  
Président d'Aix-Marseille Université

